

Étaient présents : Mesdames Marjorie DUPÉ, Florence GERMON, Christelle SENECHAUD, Nadège FILHON, Nathalie REMEAU, Marie-France DUPONT, Sabrina GIRAULT, Mélissa TOUCHARD

Messieurs Alain FONTANAUD, Michel ARNAUD, Éric ROBIN, Michel LEDOS, Loïc MOREAU, Marc BALABAUD, Wilfried GUIGNARD, Régis LACROIX, Maxime LAMBERT.

Absents excusés : Stéphanie GIRE, Michel LEDOS, Bertrand BOUCHER

Stéphanie GIRE donne procuration à Marjorie DUPÉ

Mme Marjorie DUPÉ a été désignée secrétaire de séance.

A 19 heures 00 minutes, au Centre Rencontre de Saint Sauveur d'Aunis, sur convocation du 22 septembre, de Monsieur le Maire, Alain FONTANAUD, se sont réunis les conseillers à la séance du Conseil Municipal ayant pour ordre du jour :

- 1 Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2021
- 2 Décisions d'intention d'aliéner reçues depuis le dernier Conseil Municipal
- 3 Prix de la location de la salle des marronniers
- 4 Rétrocession de la parcelle AD50 par EAU 17
- 5 Servitude SIPARTECH- Permission de voirie rue de Fougeroux
- 6 Taxe foncière sur les propriétés bâties nouvelles à usage d'habitation- Code général des impôts, article 1383 modifié par la loi 2019-1479 du 28/12/2019 article 16
- 7 Cantine – changement de prestataire- fixation des tarifs pour l'année scolaire 2021/2022
- 8 Voirie – définition des priorités
- 9 Modification budgétaire (point ajouté à la demande de Mr Le Maire en début de séance pour cause d'urgence, accepté à l'unanimité)
- 10 Questions diverses

Mr Le Maire débute la séance par un hommage à Claudette Guibert, personne très engagée pour la Commune qui vient de nous quitter.

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2021

Le compte rendu de la séance du 29 juin est adopté à l'unanimité des présents.

2- Décisions d'intention d'aliéner reçues depuis le dernier Conseil Municipal

Depuis le dernier conseil, nous avons enregistré, 9 ventes de maisons et 14 ventes de terrains dans des lotissements (manège et le meunier).

Ces ventes n'ont pas fait l'objet de décision d'intention d'aliéner.

3- Prix de la location de la salle des marronniers

Nous sommes sollicités pour la location à l'heure de la salle des marronniers. Pour des activités de réunions ou d'entraînement artistique c'est possible. Il convient de fixer un prix de location. Le Conseil municipal fixe le tarif horaire de 7.50 €.

Florence Germon en profite pour évoquer la demande de Mme André pour une activité artistique au Centre rencontre pendant les vacances de la Toussaint et une demande de tarif. Une rencontre sera organisée avec la professionnelle afin de définir la demande et les possibilités.

4 - Rétrocession de la parcelle AD50 par EAU 17

Un précédent Conseil Municipal en février 2001 avait décidé la rétrocession mais l'acte administratif qui devait être rédigé à cette époque n'a jamais été fait.

La Parcelle AD50, qui se trouve rue de la Roulerie, sur laquelle est le local occupé par l'association des chasseurs, est la propriété de EAU 17 ;

Il nous est proposé d'en faire l'acquisition à titre gratuit.

Le Conseil accepte à l'unanimité la rétrocession de cette parcelle par EAU17 à la Commune.

Un acte administratif sera rédigé par EAU 17 et seuls les frais de publications s'élevant à 15 € et d'état s'élevant à 12 € seront demandés.

5- Servitude SIPARTECH- Permission de voirie rue de Fougeroux

La société SIPARTECH fait une demande de servitude de permission de voirie pour une durée de 15 ans rue de Fougeroux.

Sipartech, après avoir racheté un fourreau à l'opérateur Covage situé rue de Fougeroux, doit procéder à l'installation de câbles à fibres optiques et d'équipements techniques ; il convient de définir les droits de passage et d'accès. Pour ce faire, une convention d'occupation du domaine public doit être établie en Sipartech et la Commune. D'une manière générale, Sipartech est autorisée à titre gratuit à accéder, à maintenir et à exploiter l'infrastructure technique.

Le Conseil accepte à l'unanimité la convention d'utilisation du domaine public, et autorise Mr Le Maire à signer les pièces découlant de la demande et notamment la convention.

6- Taxe foncière sur les propriétés bâties nouvelles à usage d'habitation- Code général des impôts, article 1383 modifié par la loi 2019-1479 du 28/12/2019 article 16

La Commune avait supprimé par délibération, l'exonération de deux ans de taxe foncière pour tous les immeubles d'habitation.

Or, l'article 1383 du code général des impôts qui prévoyait cette disposition a été modifié par la loi 2019-1479 du 28 décembre 2019, article 16.

Désormais nous pouvons, non plus supprimer l'exonération mais la limiter pour la part qui nous revient à 40 % ; 50% ; 60 % ; 70 % ; 80% ou 90%.

Il convient donc de déterminer le taux de limitation de l'exonération.

Le Conseil se prononce à l'unanimité pour une exonération limitée à 40%.

7- Cantine – changement de prestataire- fixation des tarifs pour l'année scolaire 2021/2022

Afin de se mettre en conformité, nous avons lancé un appel d'offre pour la prestation de restauration scolaire. Le contrat avec Elixir devant être revu compte tenu de son ancienneté.

4 prestataires (dont Elixir) ont répondu à cet appel d'offre. Nous avons demandé plus de produits locaux et bio en conformité avec la loi Egalim.

Suite à cette étude, il en est ressorti que le prestataire le mieux disant par rapport à nos critères

de sélection était la société RESTORIA. Depuis la rentrée scolaire cette société assure la prestation.

Les tarifs facturés lors de la dernière année scolaire étaient de 2.70 € pour les élèves de Maternelle et de 2.82 € pour les élèves de Cours Élémentaire.

Pour cette année scolaire 2021/2022, le conseil accepte à l'unanimité le changement de prestataire et le maintien de ce niveau de facturation. Il ne sera pas procédé à une augmentation.

8- Voirie – définition des priorités

Mr Le Maire évoque les travaux en cours au niveau de l'échangeur de Beauvallons et la gêne occasionnée dans le village. C'est un très gros chantier, et le pont qui nous relie à Ferrières devrait être fermé jusqu'à mi-novembre. Le département devrait effectuer prochainement des réparations sur la route en prolongement de la rue du stade qui rejoint la zone artisanale et fonctionne actuellement avec un système de feux, car très dangereuse au niveau du boviduc. Ces travaux engendrent un décalage d'autres travaux prévus dans le village par EAU 17 ; des travaux auront lieu rue du Pont des Ballets, mais les travaux rue de la prée et rue de Saintonge seront décalés à septembre 2022 ; afin de laisser ces rues accessibles pendant les travaux de l'échangeur pour pouvoir rejoindre Nuaille et la 4 voies vers La Rochelle.

ERIC Robin fait un point sur les travaux de voirie à faire cette fin d'année :

- Reprise d'enrobé rue des Grasilliers
- Réfection de voirie rue des Lilas
- Réfection de voirie rue de la Haute Bourgogne (partie haute après rue des Arielles)
- Chemins : Moulin de l'abbaye ; carrefour entre La Conche et Plain point route de La Chapelle ; port Bertrand à La Maissonette.
- Une piste cyclable permettant de relier Le Gué d'Alleré à Saint Sauveur sera prise en charge par la Communauté de Communes, pour un montant de travaux s'élevant à environ 20 000 €

9- Modification budgétaire

Mr Le Maire informe de l'acquisition d'un camion benne pour le service technique de la Commune.

Afin de pouvoir mener à bien cet achat, il convient de faire une modification budgétaire comme suit :

Dans la section investissement :

Sur opération 202001-170296 on enlève 10 000 € pour les affecter à l'opération 233 achat de matériel.

Cela permettra d'avoir suffisamment de fonds pour finaliser l'achat du camion, et de garder une réserve en cas de besoin.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification budgétaire.

10-Questions diverses

Mr La Maire informe le Conseil municipal de différents points :

- Un acheteur éventuel s'est fait connaître pour l'achat de la parcelle rue de la Cure, afin d'y installer une activité paramédicale.
- Le traitement phonique de la cantine sera effectué début octobre

- Une fiche de renseignements est présentée aux Conseillers. Cette fiche a été établie dans le but de pouvoir identifier les profils des familles arrivant à Saint Sauveur, afin de prévoir les infrastructures découlant de ces arrivées (écoles, centre de loisirs ...)
- Le projet de réouverture de l'épicerie suit son cours et 2 candidats étudient actuellement cette possibilité.
- La vente de l'ancienne boulangerie est actuellement en cours, et nous devrions voir arriver une nouvelle activité commerciale de vente de plats à emporter.
- Le travail sur le futur Centre de Loisirs continue et des contacts ont été pris avec la Communauté de Communes et la CAF ; ainsi que le propriétaire de la maison enclavée dans l'ensemble immobilier dédié.
- Le bureau de Poste devrait quitter Saint Sauveur en décembre ; la future épicerie sera pourvue d'un point poste.
- Le distributeur du Crédit Agricole devrait être supprimé au printemps, et c'est le bureau de tabac qui devrait avoir un point de retrait.
- Nadège Filhon évoque le portillon des Maternelles qui ne fonctionne plus. Il devrait être réparé très prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Marjorie DUPÉ

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a horizontal line extending to the right.